



**F A É C U M**

# **DEMANDES BUDGÉTAIRES**

**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2023-2024**

**FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES  
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Rédaction :

François Allard, conseiller politique

Révision :

Etienne Paré, coordonnateur aux affaires externes

Radia Sentissi, secrétaire générale

**FAÉCUM**

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265  
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

**[www.faecum.qc.ca](http://www.faecum.qc.ca)**

[info@faecum.qc.ca](mailto:info@faecum.qc.ca)

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 85 associations étudiantes, 40 000 personnes étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

# TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| <b><u>LISTE DES FIGURES</u></b>                     | <b>4</b>  |
| <b><u>LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES</u></b>     | <b>5</b>  |
| <b><u>INTRODUCTION</u></b>                          | <b>6</b>  |
| <b><u>1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES</u></b>         | <b>7</b>  |
| <b><u>2. DROITS DE SCOLARITÉ</u></b>                | <b>12</b> |
| <b><u>3. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC</u></b>       | <b>14</b> |
| <b><u>4. TRANSPORT EN COMMUN</u></b>                | <b>16</b> |
| <b><u>5. TRANSITION ÉCOLOGIQUE</u></b>              | <b>17</b> |
| <b><u>6. COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES</u></b> | <b>19</b> |
| <b><u>CONCLUSION</u></b>                            | <b>22</b> |
| <b><u>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS</u></b>            | <b>23</b> |
| <b><u>BIBLIOGRAPHIE</u></b>                         | <b>25</b> |

## LISTE DES FIGURES

**FIGURE 1** : ÉVOLUTION DU BUDGET DES FRQ EN CAD DE 2005 X 1000 **15**

**FIGURE 2** : ÉVOLUTION DES BUDGETS DES FRQ EN POURCENTAGE DU PIB RÉEL DU QUÉBEC **15**

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

|                |  |
|----------------|--|
| <b>AFE</b>     | Aide financière aux études   |
| <b>ARTM</b>    | Autorité régionale de transport métropolitain                                |
| <b>CCAFE</b>   | Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études                 |
| <b>IPC</b>     | Indice des prix à la consommation  |
| <b>FAÉCUM</b>  | Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal |
| <b>FRQ</b>     | Fonds de recherche du Québec   |
| <b>FRQNT</b>   | Fonds de recherche du Québec nature et technologie                           |
| <b>FRQS</b>    | Fonds de recherche du Québec santé   |
| <b>FRQSC</b>   | Fonds de recherche du Québec société et culture                              |
| <b>IRIS</b>    | Institut de recherche et d'informations socioéconomiques                     |
| <b>PEV2030</b> | Plan pour une économie verte 2030  |
| <b>PIB</b>     | Produit intérieur brut   |
| <b>SCHL</b>    | Société canadienne d'hypothèque et de logement                               |
| <b>SQRI</b>    | Stratégie québécoise de recherche et d'innovation                            |

## INTRODUCTION

Le présent mémoire contient les demandes que la Fédération des associations étudiantes du campus l'Université de Montréal (FAÉCUM) désire porter au ministère des Finances dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024. Les nouveaux investissements demandés peuvent être vus comme autant de moyens de résoudre, ou à tout le moins, d'atténuer, deux des crises que traversent actuellement le Québec.

La première concerne le coût de la vie, qui, au sortir de la pandémie, connaît une très forte augmentation. Son inflation contribue à l'érosion de la qualité de vie de la communauté étudiante puisqu'elle réduit fortement sa capacité à se procurer un grand nombre de biens et de services. Alors que l'indice des prix à la consommation (IPC) a crû, au Québec, de plus de 6 % entre décembre 2021 et décembre 2022<sup>1</sup>, certaines de ses composantes ont connu une hausse encore plus importante. Le logement et les aliments, qui composent une bonne partie du budget de la plupart des personnes étudiantes, ont effectivement augmenté de 10,1 % et de 7 % respectivement<sup>2</sup>. Dans ce contexte, il apparaît urgent que le gouvernement investisse pour diminuer au maximum les effets de ces hausses de prix sur la population étudiante. Tout d'abord pour préserver l'accessibilité aux études, mais aussi pour diminuer la précarité matérielle vécue par cette communauté. À cette fin, une série de demandes visant à accroître le revenu et diminuer les dépenses des personnes étudiantes au moyen de nouveaux investissements dans l'aide financière aux études (AFE), les Fonds de recherche du Québec (FRQ), le financement des universités et pour la compensation financière d'un plus grand nombre de stages seront proposées.

La seconde crise est celle qui touche le climat. La multiplication des épisodes climatiques extrêmes dans le monde marque la nécessité d'accroître rapidement les investissements pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter à ses effets. Dans ce contexte, une seconde série de recommandations se concentrera sur des demandes d'investissements qui permettraient d'accélérer la transition écologique des universités et du secteur des transports.

Comptant près de 300 000 personnes inscrites<sup>3</sup> dans les 19 établissements de la province, la communauté étudiante du Québec possède un poids politique qui justifie une lecture attentive de ses demandes. Les onze regroupées dans ce mémoire représentent celles portées par les 40 000 membres de la Fédération. La FAÉCUM espère qu'elles trouveront leur place dans le prochain budget de l'État québécois.

---

<sup>1</sup> Statistique Canada, Indice des prix à la consommation selon le groupe de produits, données mensuelles, variation en pourcentage désaisonnalisées, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit (Tableau 18-10-0004-13; consulté le 7 février 2023), <https://doi.org/10.25318/1810000401-fra>.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Québec (Province). Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Direction générale des politiques et de la performance ministérielle, *Rapport annuel 2019-2020 – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* (Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2020). p. 13.

# 1. AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Année après année, l'AFE continue d'être l'un des principaux moyens à la disposition de la communauté étudiante pour bonifier ses revenus et diminuer sa précarité financière. En 2019-2020, l'année la plus récente pour laquelle ces statistiques sont disponibles, le programme comptait plus de 74 000 bénéficiaires dans l'ensemble des universités québécoises<sup>4</sup>, soit 24 % de l'ensemble de l'effectif étudiant universitaire<sup>5</sup>. Sur une base annuelle, l'aide moyenne s'élevait alors à 7 931 \$ par prestataire<sup>6</sup>. Alors que le coût de la vie connaît une hausse marquée dans l'ensemble des régions québécoises, ces chiffres témoignent de l'importance de continuer à financer adéquatement le programme de l'aide financière aux études afin de réduire la précarité financière de la communauté étudiante. À cette fin, la Fédération désire porter à l'attention du gouvernement quelques enjeux susceptibles d'être résolus au moyen d'un meilleur financement du programme. Ceux-ci concernent trois de ses composantes : les frais de subsistance, le revenu protégé et les frais de subsistance pour garde d'enfant.

## 1.1 Frais de subsistance

La documentation officielle définit les frais de subsistance comme l'ensemble des dépenses que doit assumer une personne étudiante et qui ne sont pas directement liés à sa scolarité. Les frais de subsistance incluent donc, notamment, « le logement, la nourriture, les dépenses personnelles et le transport en commun »<sup>7</sup>. L'AFE octroie aux bénéficiaires du programme une allocation mensuelle, sous forme de prêts, de bourses, ou d'une combinaison des deux, visant à rembourser ces frais. En 2022, cette allocation s'élève à un maximum<sup>8</sup> de 1 013 \$ par mois, montant auquel s'ajoute un supplément temporaire de 205 \$<sup>9</sup>. Ce dernier fut mis en place en 2020 afin de compenser les coûts supplémentaires engendrés par la pandémie de COVID-19<sup>10</sup>. À moins d'une décision contraire du gouvernement, il est donc destiné à être supprimé dès que la situation sanitaire reviendra à la normale pré-pandémique. La Fédération désire mettre en garde le gouvernement du danger que représente le retrait de ce supplément, pour deux raisons distinctes.

D'emblée, en raison notamment de la complexité des règles d'attribution des prêts et des bourses de l'AFE, il est probable qu'une part importante de la communauté étudiante ait erronément considéré comme une bonification permanente le rehaussement soudain de leurs aides en 2020. Cette méconnaissance du caractère temporaire du supplément peut avoir incité plusieurs à assumer des responsabilités financières

---

<sup>4</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours, *Statistiques de l'aide financières aux études – rapport 2019-2020* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022). p. 5.

<sup>5</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles dans *Ibid.* et Québec (Province). Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur. *Op. cit.*

<sup>6</sup> Montant calculé à partir des données disponibles dans Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. *Op. cit.* p. 8.

<sup>7</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2022 Hiver / Été 2023 (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023). p. 12.

<sup>8</sup> « allocation maximum » renvoie au montant maximale que peut recevoir une personne bénéficiaire dont la contribution des parents est nulle.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2020 Hiver / Été 2021 (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020). p. 12.

qui ne seraient plus soutenables advenant une diminution soudaine et importante de leurs prêts et bourses. Des personnes étudiantes pourraient par exemple avoir choisi un appartement à une plus courte distance de leur lieu d'étude et dont le prix est plus élevé. Sous cet aspect, l'abolition du supplément temporaire pourrait donc avoir des conséquences importantes sur la santé financière de plusieurs personnes étudiantes.

Mais surtout, un retrait du supplément temporaire est malavisé du fait que plusieurs des hausses de coûts engendrées par la pandémie semblent persister dans la durée. En effet, alors que la pandémie fait de moins en moins les manchettes, les hausses des prix auxquelles elle a contribué ne sont certainement pas en voie de se résorber<sup>11</sup>. En 2022, les prix des aliments, des logements et de plusieurs autres biens de consommation étaient effectivement toujours en forte augmentation. À un taux de 5,1 % au Canada en janvier 2022, ils augmentaient toujours presque deux fois plus rapidement que le salaire horaire moyen, dont la hausse annuelle s'est limitée pour la même période à 2,7 %<sup>12</sup>. Un retrait, en 2023, du supplément temporaire mise en place en 2020 accélérerait donc l'érosion généralisée du pouvoir d'achat de la communauté étudiante québécoise. La fédération estime qu'il pourrait être maintenu au prix de 140 M\$ par année.

### **Recommandation 1**

Que le gouvernement du Québec augmente de 140 M\$ le financement annuel de l'AFE afin de rendre permanent le supplément temporaire aux frais de subsistance mis en place en 2020 pour compenser les hausses de coûts engendrées par la pandémie de COVID-19.

L'intégration permanente de ce supplément temporaire aux frais de subsistance n'est toutefois pas suffisante pour permettre de soulager durablement la pression financière qu'exerce la hausse du coût de la vie sur la communauté étudiante. De toute évidence, l'allocation mensuelle maximale actuelle, soit 1 218 \$, demeure bien en deçà de ce qui est généralement considéré comme un revenu viable. Le revenu viable est un indicateur créé par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) qui vise à mesurer le « revenu nécessaire pour permettre une réelle inclusion sociale, économique et culturelle et une vie exempte de pauvreté »<sup>13</sup>. Le calcul se base sur le prix d'un panier de consommation moyen dans sept villes québécoises. Selon cet indice, le revenu annuel après impôt considéré viable pour une personne habitant seule à Montréal s'élevait à 29 577 \$<sup>14</sup> en 2022. Or, le revenu annuel brut d'une personne prestataire qui étudierait 8 mois par année, dont les parents ne contribuent pas à son revenu et qui amasserait 6 133 \$<sup>15</sup>,

---

<sup>11</sup> Statistique Canada, *La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après deux ans*. (Ottawa : Statistique Canada. 2022). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2022001-fra.htm>.

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Vivian Labrie et Nguyen, Minh, avec la collaboration de Posca, Julia. « Le revenu viable 2022 en période de crises multiples – Données pour différentes localités du Québec », *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, 2022. p. 2.

<sup>14</sup> Ibid., p. 4.

<sup>15</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2022 Hiver / Été 2023 Op. cit. p. 19.

soit le maximum de son revenu protégé<sup>16</sup>, les 4 mois restants, ne dépasse pas 16 000 \$<sup>17</sup>. Il demeure donc inférieur de plus de 13 000 \$ au revenu viable, ce qui est significatif. Bien que le cas de figure utilisé par l'indice soit celui d'une personne seule, il est douteux que les économies potentielles pouvant être réalisées grâce à la colocation comblient le manque à gagner.

Les hausses importantes des prix des loyers au cours des dernières années expliquent en large partie l'écart constaté entre un revenu viable et celui d'une grande partie de la communauté étudiante. Selon les données récoltées par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), le prix moyen d'un appartement de deux chambres disponible sur le marché montréalais a bondi de plus de 5 % entre 2021 et 2022, pour atteindre 1421 \$<sup>18</sup>. À l'échelle du Québec, l'écart de prix entre 2021 et 2022 pour un logement d'une même dimension s'élève à près de 8 %<sup>19</sup>. L'état actuel du marché locatif oblige donc un nombre croissant de personnes étudiantes à dépenser pour leur loyer une part de leur revenu significativement plus élevée que le taux de 30 % recommandé par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL)<sup>20</sup>. La SCHL considère que de consacrer une plus grande partie de son revenu au paiement de son loyer est indicateur d'une situation financière précaire. À titre indicatif, un logement à 1421 \$ qui serait partagé par deux personnes inscrites dans un programme de baccalauréat disposant de l'aide maximale offerte par l'AFE représenterait près de 53 % du revenu mensuel dont elles disposent<sup>21</sup>.

Afin de doter les prestataires de l'AFE d'un revenu viable qui lui permettrait de mieux faire face à la hausse généralisée du coût de la vie, la Fédération estime qu'un doublement des aides versées est alors nécessaire. Une telle bonification représente un investissement de 587,7 M\$.

## Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec investisse 587,7 M\$ dans le programme d'aide financière aux études afin de doubler les aides versées en prêts et en bourses à ses prestataires.

### 1.2 Revenu protégé

Une augmentation du revenu protégé représente également un bon moyen par lequel le gouvernement peut diminuer la précarité financière de la population étudiante. Le revenu protégé représente le maximum qu'une personne étudiante peut récolter en travaillant durant une année avant que ses bourses ne soient amputées, de l'ordre de 40 ¢ par dollar excédentaire gagné. Celui-ci s'élève actuellement à 1533 \$ par mois

---

<sup>16</sup> Le revenu protégé est le revenu maximal qu'un prestataire du régime peut gagner en travaillant avant que ces bourses ne soient amputées.

<sup>17</sup> Le revenu annuel maximale d'une personne prestataire de l'AFE qui étudie 8 mois par année est constitué d'un revenu mensuel de 1218 \$ durant les 8 mois d'étude et d'un revenu de travail mensuel de 1533 \$ durant les quatre mois restants.

<sup>18</sup> Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec. « Sans loi ni toit – Enquête sur le marché incontrôlé des loyers », 2022. p. 27.

<sup>19</sup> *Ibid.* p. 6.

<sup>20</sup> Société Canadienne d'hypothèque et de logement. *Rapport sur le marché locatif – Janvier 2023* (Ottawa : Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2023), p. 10.

<sup>21</sup> Le revenu annuel maximal sur lequel se base ce calcul est de 15 876 \$. Il s'agit de la somme du maximum de prêts et de bourses que peut recevoir une personne durant un mois d'étude, soit 1218 \$ par mois durant 8 mois, et du maximum qu'elle peut engranger en salaire avant que ses bourses ne soit amputés, soit 1533 \$ par mois les 4 mois restant.

où la personne prestataire n'est inscrite à aucun cours<sup>22</sup>. Alors que le salaire minimum atteindra 15,25 \$ de l'heure en avril prochain<sup>23</sup>, le revenu protégé mensuel prévu au calcul de l'AFE ne représente alors que 100 heures travaillées par mois. Cela est bien peu, à plus forte raison dans le contexte où il existe toujours une forte demande de main-d'œuvre<sup>24</sup> pour les emplois dits « étudiants ». La pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement dans de nombreux secteurs de l'économie offrirait à beaucoup la possibilité de travailler, à temps plein, à des taux horaires souvent plus élevés que le salaire minimum durant les mois où elles ne sont inscrites à aucun cours. Mais surtout, 1 533 \$ semble bien peu considérant que, comme le relève le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), la « valeur initiale de 2004 [du revenu protégé avait] été déterminée pour correspondre à une équivalence de travail à temps plein (35 heures semaine) [au salaire minimum] durant un mois »<sup>25</sup>. Si le revenu protégé avait augmenté au même rythme que le salaire minimum, il serait aujourd'hui de 2 312 \$.

### Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec investisse dans le programme de l'aide financière aux études les sommes requises pour relever à 2 312 \$ le revenu maximal protégé.

#### 1.3 Frais de subsistance pour enfant

À l'heure actuelle, le programme d'aide financière aux études prévoit un supplément mensuel de 270 \$ par enfant pour les parents-étudiants<sup>26</sup>. Ce montant vise à compenser une partie des frais liés à la garde d'un ou de plusieurs enfants. En 2019-2020, cette composante du programme a permis de bonifier le revenu de 37 932 parents-étudiants, soit 27 % de l'ensemble des bénéficiaires du programme, ayant à leur charge plus de 75 000 enfants<sup>27</sup>.

Le problème que la Fédération désire porter à l'attention du gouvernement concerne l'indexation de ce supplément. En effet, depuis au moins 2011, celui-ci a augmenté à un rythme significativement inférieur à l'inflation. Lors des douze dernières années, les frais de subsistance pour garde d'enfant n'ont pourtant augmenté que de 15 %<sup>28</sup> alors que l'inflation a fait augmenter celui du reste des biens de consommation a augmenté de près de 26 %<sup>29</sup>, en moyenne, sur la même période. Si le supplément pour garde d'enfant avait

---

<sup>22</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2022 Hiver / Été 2023 Op. cit.

<sup>23</sup> Ministère du travail, *Hausse du salaire minimum à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 – Jean Boulet annonce une hausse de salaire minimum de 1,00 \$ l'heure*. (Québec : Ministère du Travail, 2023), <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/hausse-du-salaire-minimum-a-compter-du-1er-mai-2023-jean-boulet-annonce-une-hausse-du-salaire-minimum-de-100-lheure-45182>.

<sup>24</sup> Statistique Canada, Caractéristique de la population active selon l'industrie, données annuelles (Tableau 14-10-0023-01; consulté le 7 février 2023), <https://doi.org/10.25318/1410002301-fra>.

<sup>25</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Modifications aux programmes d'aide financière aux études 2022-2023 – Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022). p. 10.

<sup>26</sup> Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2022 Hiver / Été 2023 Op. cit. p. 13.

<sup>27</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours, *Op. cit.* p. 34.

<sup>28</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles dans Ministère de l'Enseignement supérieur. *Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2022 Hiver / Été 2023 Op. cit.* p. 13. et Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. *Une aide à votre portée – 2011-2012* (Québec : Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, 2011), p. 18.

<sup>29</sup> Statistique Canada, Indice des prix à la consommation selon le groupe de produits, données mensuelles, variation en pourcentage désaisonnalisées, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. *Op. cit.*

augmenté au même rythme que l'inflation depuis 2011, il atteindrait aujourd'hui 315 \$. Rehausser le montant du supplément pour garde d'enfant à ce niveau permettrait de réduire la précarité financière de cette population particulièrement vulnérable et de favoriser du même coup la conciliation famille-travail-étude. La Fédération estime qu'une telle mesure coûterait 3,4 M\$.

#### **Recommandation 4**

Que le gouvernement du Québec investisse 3,4 M\$ afin de rehausser à 315 \$ le montant du supplément pour garde d'enfant du programme d'aide financière aux études.

De manière générale, la Fédération constate que les lacunes de plusieurs des composantes du programme sont dues au fait que leurs paramètres de calcul ne sont pas automatiquement indexés à l'inflation sur une base annuelle. À l'heure actuelle, le choix des paramètres qui feront l'objet d'une indexation, ainsi que son taux, est entièrement à la discrétion du ministère. Cette situation a pour effet d'induire des déséquilibres entre les différentes composantes du programme puisque le financement de celles qui ne font pas l'objet d'une indexation régulière aura tendance à diminuer au fil du temps. Le CCAFE avait d'ailleurs, lui aussi, relevé cet enjeu :

*Les paramètres de calcul doivent donc nécessairement évoluer au fil du temps, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et des salaires. Or, cette indexation ne se fait pas automatiquement. Un projet de règlement visant à modifier le Règlement sur l'aide financière aux études doit être adopté par le Conseil des ministres pour que cette indexation entre en vigueur. [...] Depuis plusieurs années, il recommande que l'indexation des paramètres se fasse de façon automatique et que cette précision soit inscrite dans la loi.<sup>30</sup>*

Dans un souci d'amélioration à plus long terme du programme, la Fédération se rallie donc à la recommandation du CCAFE.

#### **Recommandation 5**

Que le gouvernement du Québec octroie au ministère de l'Enseignement supérieur les fonds nécessaires à la mise en place d'une indexation automatique au taux d'inflation annuel de l'entièreté des paramètres de son programme d'aide financière aux études

---

<sup>30</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Op. cit.* p. 9.

## 2. DROITS DE SCOLARITÉ

Les droits de scolarité de la population étudiante universitaire sont présentement indexés selon la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant. Cette indexation a été décidée lors du Sommet de l'éducation du printemps 2013<sup>31</sup> et a deux conséquences.

Elle conduit tout d'abord la communauté étudiante à consacrer une part toujours plus importante de son budget au paiement des droits de scolarité, puisque le revenu des ménages augmente légèrement plus rapidement que les biens de consommation. En effet, entre 2012 et 2022, le taux d'inflation annuel moyen se situe à 2,03 %<sup>32</sup>, alors que le revenu des ménages, lui, a augmenté en moyenne de 2,55 %<sup>33</sup> par année. Entre 2012 et aujourd'hui, le coût des droits de scolarité a ainsi continué de croître à un rythme soutenu. Il est désormais 29 % plus élevé en 2022 qu'en 2012<sup>34</sup>.

Mais surtout, l'arrimage du prix des droits de scolarité au revenu des ménages a également eu pour conséquence d'accroître significativement la contribution étudiante au budget des universités. L'enjeu est que le prix des droits de scolarité augmente à un rythme plus rapide que celui des investissements publics dans les universités du Québec. Cela explique pourquoi, entre 2012 et aujourd'hui, la part des revenus totaux des universités provenant des droits de scolarité est passée de 10,91 % à 13,39 % alors qu'elle était essentiellement stable lors des 10 années précédentes<sup>35</sup><sup>36</sup>. La Fédération désire rappeler au gouvernement que ce gonflement de la facture étudiante, s'il n'est pas contenu, risque à long terme de réduire significativement l'accessibilité aux établissements universitaires pour les populations les plus défavorisées.

Il apparaît ainsi nécessaire que le ministère de l'Enseignement supérieur profite de l'élaboration de son budget 2023-2024 pour limiter au maximum la hausse des droits de scolarité. Un gel de ces derniers permettrait de diminuer la précarité financière de la population étudiante tout en préservant l'abordabilité des établissements universitaires de la province. Dans le contexte où l'augmentation de plusieurs tarifs

---

<sup>31</sup> Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Direction de la programmation budgétaire et du financement, *Règles budgétaire et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2013-2014* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2014). p. 38.

<sup>32</sup> Pourcentage calculé à partir de données puisées à Statistique Canada, Revenus des universités selon le type de revenus et le type de fonds, en dollars canadiens courants, x1000 (Tableau 37-10-0026-01; consulté le 7 février 2023), <https://doi.org/10.25318/3710002601-fra>.

<sup>33</sup> Pourcentage calculé à partir des données puisées à Québec (Province). Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Direction de la programmation budgétaire et du financement, *Règles budgétaire et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2011-2012* (Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011). p. 33 et Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction de la programmation budgétaire et du financement, *Règles budgétaire et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2022-2023* (Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022). p. 126.

<sup>34</sup> Pourcentage calculé à partir de données puisées dans : Québec (Province). Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. *Op. cit.*, p. 33 et Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. *Op. cit.*, p. 126.

<sup>35</sup> Statistique Canada, Droits de scolarité et frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens selon le niveau d'études (Tableau 37-10-0121-01; consultée le 7 février 2023), <https://doi.org/10.25318/3710012101-fra>.

<sup>36</sup> Les données fournies ne concernent que les droits de scolarité. Il est toutefois important de mentionner que d'autres éléments, tels que les frais institutionnels obligatoires, participent à l'augmentation de la facture étudiante.

gouvernementaux sera plafonnée à 3 % pour les quatre prochaines années afin de lutter contre l'inflation<sup>37</sup>, la Fédération estime que la mise en place d'un gel des frais de scolarité pour la même période coûterait 76 M\$ au trésor public<sup>38</sup>.

### **Recommandation 6**

Que le ministère des Finances augmente de 76 M\$ sur quatre ans le budget des universités du Québec afin de permettre un gel des droits de scolarité.

---

<sup>37</sup> Cabinet du ministre des Finances, *Le gouvernement limite à 3 % l'indexation de certains tarifs gouvernementaux*, (Québec : Cabinet du ministre des finances, 2022), <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-limite-a-3-lindexation-de-certains-tarifs-gouvernementaux-44061>.

<sup>38</sup> Le calcul se base sur les données disponibles à Gouvernement du Québec, « Système d'information financière des universités (SIFU) », 2021, <https://www.quebec.ca/education/universite/services-administratifs-universites/regles-budgetaires-reddition-compte-universites/systeme-information-financiere-universites>.

### 3. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC

L'amélioration des programmes de bourses et de subventions destinés à la communauté étudiante des Fonds de recherche du Québec (FRQ) est un autre des moyens à la disposition du gouvernement pour réduire la précarité financière étudiante. En effet, un nombre important de personnes inscrites aux cycles supérieurs utilisent les bourses octroyées par les FRQ pour bonifier leurs revenus. La Fédération désire toutefois rappeler au gouvernement que le financement de ces fonds fait actuellement face à deux importants problèmes. Le premier touche le taux de financement des programmes de bourses, en diminution depuis 2017-2018, le second concerne les montants octroyés, qui ne sont pas automatiquement indexés. La Fédération juge que la résolution de ces deux enjeux requiert une bonification du financement des FRQ.

La cause première de la diminution du taux de financement des concours de bourses des FRQ est l'ouverture des programmes à la communauté étudiante internationale, en 2017. Cette décision a eu pour effet d'augmenter considérablement les candidatures aux concours tenus par les trois fonds de recherche. Le Fonds de recherche du Québec nature et technologie (FRQNT) et le Fonds de recherche du Québec santé (FRQS) sont les deux fonds où cette augmentation fut la plus significative. Entre 2017 et 2022, le nombre de candidatures admissibles a en effet augmenté de 75 %<sup>39</sup> chez le premier, de 58 %<sup>40</sup> pour le second. Bien que moindre, l'augmentation de candidatures au Fonds de recherche société et culture (FRQSC) atteint tout de même 24 %<sup>41</sup>.

Tout le problème est alors que cette hausse importante du nombre de candidatures dans les trois fonds n'a pas eu pour corollaire une augmentation conséquente de leur financement. En tenant compte des effets de l'inflation et des investissements annoncés dans la dernière Stratégie québécoise de recherche et d'innovation (SQRI), le budget des FRQ a en fait diminué de près de 8 % entre 2017 et 2023 (Figure 2). Le budget des FRQ est également en décroissance sur le plan du poids qu'il représente en comparaison du

---

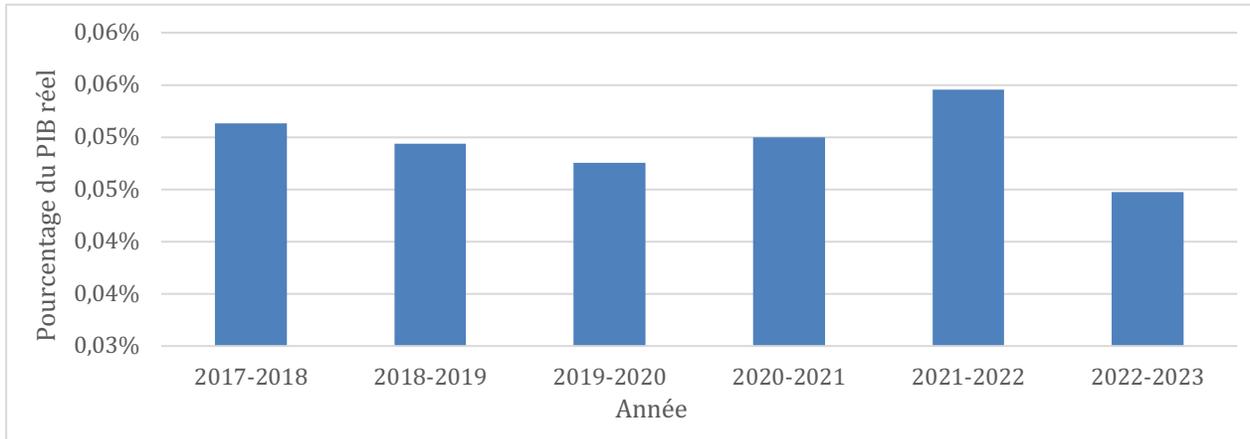
<sup>39</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles dans Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, *Rapport annuel de gestion 2017-2018* (Québec : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, 2018), p.66. et Fonds de recherche du Québec – Nature et technologie, *Rapport annuel de gestion 2021-2022* (Québec : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, 2022), p. 72.

<sup>40</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles dans Fonds de recherche du Québec – Santé, *Rapport annuel de gestion 2017-2018* (Québec : Fonds de recherche du Québec – Santé, 2018), p. 60. et Fonds de recherche du Québec – Santé, *Rapport annuel de gestion 2021-2022* (Québec : Fonds de recherche du Québec – Santé, 2022), p. 72.

<sup>41</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles dans Fonds de recherche du Québec – Société et culture, *Rapport annuel de gestion 2017-2018* (Québec : Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 2018), p. 67. et Fonds de recherche du Québec – Société et culture, *Rapport annuel de gestion 2021-2022* (Québec : Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 2022), p. 74.

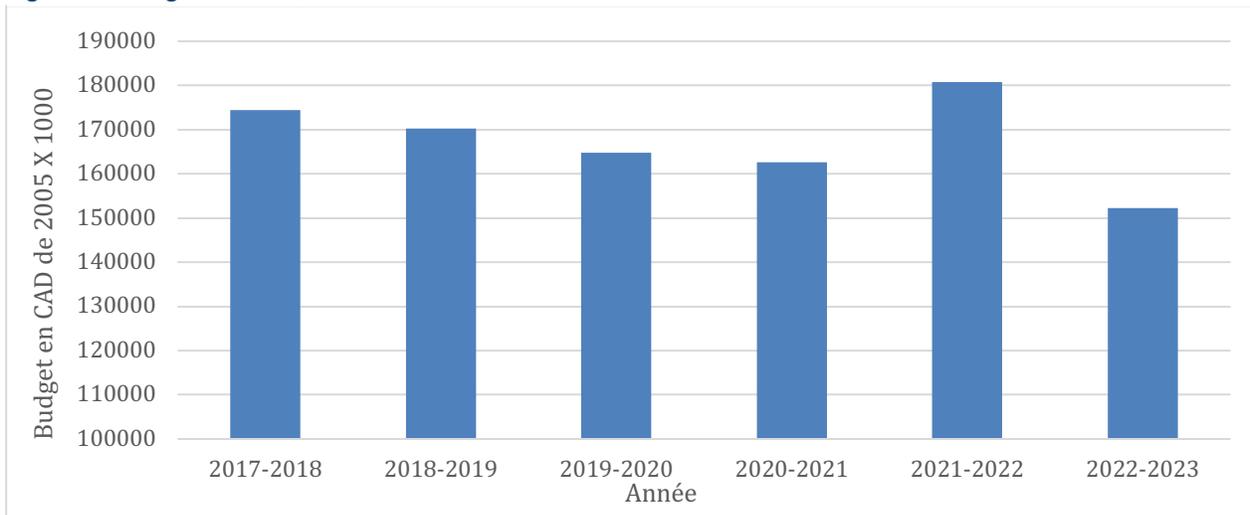
reste de l'économie québécoise. Cette contraction se chiffre à 20 %, entre 2017 et aujourd'hui. (Figure 1)  
 Depuis 2006, ce dernier indicateur est par ailleurs en baisse de 40 %.

**Figure 1 : Budget des FRQ en pourcentage du PIB réel**



Source : Données puisées dans les Plans budgétaires et les Crédits et dépenses des portefeuilles. Disponible à Ministère des Finances, « budgets précédents », 2022, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/archives/fr/index.asp>

**Figure 2 : Budget des FRQ en CAD de 2005 X 1000 selon l'année**



Source : Données puisées dans les Plans budgétaires et les Crédits et dépenses des portefeuilles. Disponible à *Ibid.*

L'effet conjugué de l'augmentation importante des demandes et de la quasi-stagnation du financement est une chute importante du taux d'octroi des bourses offertes par les FRQ. Très prisés par la communauté étudiante internationale, les concours de bourses destinés au troisième cycle sont plus particulièrement touchés. Depuis 2017, pour les trois fonds, le taux de financement moyen des demandes recommandées pour ces concours est effectivement passé de 47 % à 37 %. Le FRQS, à lui seul, rapporte une baisse de 27 % du taux de financement de son programme de bourses d'excellence pour les personnes inscrites dans les programmes de doctorat. Des investissements importants sont dès lors nécessaires pour inverser cette tendance. Il est important que le taux de financement des demandes recommandées atteigne et dépasse

le niveau de 2017. La Fédération recommande au gouvernement qu'il intègre à son budget 2023-2024 les fonds nécessaires au financement de l'entièreté des demandes recommandées par les trois FRQ.

#### **Recommandation 7**

Que le ministère des Finances mette à la disposition des Fonds de recherche du Québec les fonds nécessaires pour financer l'entièreté des demandes de bourses de maîtrise et de doctorat recommandées par les comités d'évaluation.

Le second problème qui touche actuellement les FRQ concerne le montant des bourses offertes via ses concours, qui ne sont pas indexés. Le dernier ajustement de ces montants date de l'entrée en vigueur de la dernière SQRI en 2017. Les sommes annuelles offertes avaient alors été augmentées à 17 500 \$ pour les bourses de maîtrise et à 21 000 \$ pour celles de doctorat, soit une augmentation de 2 500 \$ et de 1 000 \$, respectivement<sup>42</sup>. Si le montant des bourses avait continué d'être ajusté à l'inflation, il aurait atteint 20 187 \$ pour une bourse de maîtrise et 24 224 \$ pour celle de doctorat en 2023. Alors que l'augmentation rapide du coût de la vie pèse de plus en plus lourd sur la santé financière d'un nombre important de personnes étudiantes, il est absolument essentiel que le gouvernement prévoie des fonds pour ajuster rétroactivement le montant des bourses à l'inflation depuis 2018. La Fédération évalue qu'une telle mesure, en plus de l'atteinte d'un taux de financement de 100 %, coûterait 134 M\$ au trésor public.

#### **Recommandation 8**

Que le ministère des Finances octroie aux Fonds de recherche du Québec les fonds nécessaires à une augmentation de 3 000 \$ des montants des bourses de maîtrise et de doctorat.

---

<sup>42</sup> Ministère de l'Économie, de la Science et l'Innovation, *Oser innover – Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022* (Québec : Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation), p. 38.

## 4. TRANSPORT EN COMMUN

Avec 43 % des émissions totales, le secteur des transports est le plus grand producteur de gaz à effet de serre au Québec. Les émissions provenant de ce secteur connaissent en outre une forte augmentation : plus de 23 % entre 1990 et 2017<sup>43</sup> alors que, sur la même période, les émissions totales de la province ont diminué de 9 %<sup>44</sup>. L'augmentation du nombre et de la taille moyenne des véhicules qui circulent sur nos routes explique en large partie cette forte progression des émissions provenant de ce secteur<sup>45</sup>. Vu la place prépondérante qu'occupe le transport routier dans le bilan énergétique du Québec, la lutte contre les changements climatiques requiert de diminuer fortement la part modale de l'automobile individuelle. À cette fin, un meilleur financement des transports collectifs apparaît comme un moyen absolument incontournable.

Tout le problème est alors que le financement des transports collectifs au Québec fait actuellement face à d'importantes difficultés dues, notamment, aux changements d'habitudes engendrés par la pandémie de COVID-19. D'entrée de jeu, la montée en popularité du télétravail et des cours à distance ont provoqué une baisse marquée de l'achalandage des différents réseaux de transports en commun de la province. Dans la région de Montréal seulement, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) rapportait effectivement en 2022 une baisse de 26 %<sup>46</sup> de ses revenus provenant de la vente des différents titres de transport par rapport à 2019. Le télétravail, couplé à la montée en popularité des voitures électriques, a également provoqué une diminution de 6,1 %<sup>47</sup> des revenus provenant de la taxe sur l'essence sur la même période. Entre 2019 et 2022, les revenus de l'ARTM provenant de ces deux composantes sont ainsi passés de 1 080 M\$ à 824 M\$. Sur 3 ans, la perte de revenu annuel se chiffre donc 256 M\$. De toute évidence, les effets de la COVID-19 sur le revenu annuel des sociétés de transport se font donc toujours ressentir en 2022.

Pour compenser cette perte de revenus et éviter les déficits, qui leur est interdit de faire en vertu de l'article 119 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*<sup>48</sup>, l'ARTM a pu compter depuis 2020 sur des aides d'urgence du gouvernement provincial<sup>49</sup>. D'année en année, l'obtention de ces revenus n'est évidemment pas automatique. Étant de nature exceptionnelle, elle est entièrement tributaire, d'une part, de l'évolution de la situation sanitaire, d'autre part, de l'arbitraire des ministres responsables du dossier. Cela a pour effet de précariser significativement la santé financière des sociétés de transports en commun.

---

<sup>43</sup> Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques. *Plan pour une économie verte 2030 – Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques* (Québec : Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, 2020), p. 34.

<sup>44</sup> *Ibid.* p. 20.

<sup>45</sup> *Ibid.* p. 34.

<sup>46</sup> Pourcentage calculé à partir des données disponibles sur Autorité régionale de transport métropolitain. *Budget 2022* (Montréal : Autorité métropolitaine de transport métropolitain, 2022), p. 10. et Autorité régionale de transport métropolitain. *Budget 2019* (Montréal : Agence métropolitaine de transport métropolitain, 2019), p. 13.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Québec, *Loi sur les sociétés de transport en commun*. Chapitre S-30.01 à jour au 7 février 2022 (2023), LégisQuébec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-30.01>.

<sup>49</sup> Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec. *Analyse budgétaire du financement des réseaux de transports au Québec depuis 2013 – printemps 2022* (Montréal : TRANSIT, 2022), p. 8.

Une bonification permanente du financement récurrent reçu du gouvernement provincial par les différentes sociétés de transport en commun représente le meilleur moyen de sécuriser leur financement pour les années à venir.

**Recommandation 8**

Que le ministère des Finances bonifie le financement des sociétés de transport en commun de la région de Montréal afin de leur permettre de compenser les pertes de revenus provoqués par les changements d'habitudes engendrées par la pandémie de COVID-19 et de continuer à développer leurs réseaux respectifs.

## 5. TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les universités jouent un double rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Tout d'abord comme productrices de connaissances et de technologies qui faciliteront la lutte contre le réchauffement et l'adaptation à ses effets, mais aussi en tant que gestionnaires de vastes parcs immobiliers dont les émissions sont loin d'être négligeables. En 2021 seulement, celui administré par l'Université de Montréal était, en effet, responsable de l'émission de plus de 30 millions de kilogrammes de CO<sub>2</sub> équivalent, en raison principalement de l'utilisation de systèmes de chauffage fonctionnant au gaz naturel<sup>50</sup>. Le *Plan pour une économie verte 2030* (PEV2030) nous informe qu'à ce titre, les universités font partie du troisième secteur produisant le plus de gaz à effet de serre au Québec : le bâtiment. En 2017, ce dernier était effectivement responsable de plus de 10 % des émissions de gaz à effet de serre de la province<sup>51</sup>. Mais surtout, les gaz à effet de serre provenant du secteur du bâtiment représentaient à la même année près de 75 % des émissions dont est responsable l'État québécois<sup>52</sup>. Puisque le PEV2030 requiert des institutions publiques de faire preuve d'exemplarité en matière de transition écologique, la cible de réduction à laquelle sont soumis les bâtiments administrés par des entités publiques est plus sévère que celle imposée au reste du secteur du bâtiment. Le PEV2030 prescrit effectivement aux bâtiments administrés par l'État ou ses mandataires une diminution de 60 % de leurs émissions<sup>53</sup> alors que la cible est de 50 %<sup>54</sup> pour le parc immobilier du secteur privé. Octroyer aux universités un meilleur financement pour leur permettre d'accélérer leur transition écologique représente donc un bon moyen d'atteindre les objectifs établis par le gouvernement pour les bâtiments du secteur public.

À ce chapitre, plus pourrait être fait puisque le financement destiné à l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc universitaire stagne depuis sa création en 2007. En effet, depuis les 16 dernières années, les 19 universités de la province se partagent une subvention annuelle de 3 M\$ pour le financement de projets d'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments. Ce montant n'a jamais été ajusté à l'inflation, ce qui fait en sorte qu'ils ne sont aujourd'hui plus adaptés à l'importance des coûts liés à ce genre de travaux. L'impact réel de l'argent réservé pour ces projets est donc plutôt limité : bon an mal an, jamais plus de trois universités ne sont en mesure d'obtenir une subvention<sup>55</sup>. L'enveloppe budgétaire destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur devrait minimalement permettre à tous les établissements d'obtenir du financement pour leurs projets. Puisque la subvention maximale par

---

<sup>50</sup> Université de Montréal, « Empreinte carbone », s.d, <https://durable.umontreal.ca/empreinte-carbone/>.

<sup>51</sup> Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques. *Op. cit.* p. 52.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>55</sup> Cette affirmation s'appuie sur les plans quinquennaux d'investissements universitaire de la période 2007-2026. Disponible à Ministère de l'éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur, « Plan quinquennal d'investissements universitaires et cadre de référence », s.d, <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveau/resultats-de-la-recherche/detail/article/plan-quinquennal-dinvestissements-universitaires-et-cadre-de-reference/>.

établissement prévu au cadre de référence du plan quinquennal est de 1 M\$, le coût d'une telle mesure serait de 16 M\$.

**Recommandation 9**

Que le ministère des Finances du Québec augmente de 16 M\$ l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur prévu au plan quinquennal des investissements universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur.

**Recommandation 10**

Que l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur prévu au plan quinquennal des investissements universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur soit annuellement indexée à l'inflation.

## 6. COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES

À l'heure actuelle, les stages obligatoires et de longue durée sont très inégalement compensés selon les programmes études. En effet, bien que les programmes *Soutien à la réussite et à la persévérance*, dès 2019, et *Perspective*, depuis 2021, offrent des bourses pour une grande variété de programmes d'étude dont la réalisation requiert l'accomplissement de stages<sup>56</sup>, de nombreuses disciplines d'études dont les demeurent encore aujourd'hui exclue du premier comme du second. Les personnes inscrites dans les programmes de nutrition, d'ergothérapie, d'audiologie ou en physiothérapie, notamment, doivent encore aujourd'hui réaliser des stages pour lesquels il n'existe toujours aucune compensation financière.

Cette absence de compensation financière oblige plusieurs stagiaires à travailler de nombreuses heures en parallèle de leur stage pour subvenir à leurs besoins. D'autres prennent pour leur part la décision d'abandonner leur emploi, mettant du même coup de côté leur principale source de revenus durant leurs études. Autrement dit, l'obligation de travailler bénévolement contraint les stagiaires à choisir entre surcharge de travail ou précarité financière. Or, l'une ou l'autre de ces alternatives peut compromettre la réussite du stage, donc la poursuite du parcours d'études. Conséquemment, il est important que le gouvernement agisse pour corriger cette iniquité. Le budget 2023-2024 doit contenir de nouveaux investissements pour doter d'une compensation financière l'ensemble des stages obligatoires, à l'exception des stages d'observation.

### Recommandation 11

Que le ministère des Finances octroie au *Programme de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* les fonds nécessaires pour doter d'une compensation financière à l'ensemble des stages qui ne sont toujours pas rémunérés.

### Recommandation 12

Que le ministère des Finances investisse dans le *Programme de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* les fonds nécessaires pour que les bourses qu'ils offrent soient indexées à l'inflation.

---

<sup>56</sup> Bien que perspective ne soit pas, à strictement parler, un programme qui vise à compenser financièrement les stagiaires, les bourses qu'il distribue constitue une forme de rémunération pour plusieurs personnes étudiantes inscrites dans des programmes qui requiert l'accomplissement de stage.

## CONCLUSION

Alors que la pandémie s'estompe lentement du paysage médiatique, il est temps que le gouvernement concentre ses efforts sur la crise de l'augmentation du coût de la vie, qu'elle a participé à engendrer, et sur celle des changements climatiques, qu'elle a quelque peu invisibilisée. Les demandes contenues dans ce mémoire représentent autant de pistes de solution à l'une ou l'autre de ces crises. Les investissements demandés pour l'AFE, les FRQ, la compensation financière des stages et pour geler les frais de scolarité permettraient d'atténuer les conséquences de l'inflation sur le portefeuille d'un grand nombre de personnes étudiantes. Ceux concernant le transport en commun et la transition écologique des universités contribueraient à l'amélioration du bilan carbone du Québec. La Fédération espère que le gouvernement saura tenir compte de ces demandes lors de l'élaboration de son prochain budget.

## RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

### Recommandation 1

Que le gouvernement du Québec augmente de 140 M\$ le financement annuel de l'AFE afin de rendre permanent le supplément temporaire aux frais de subsistance mis en place en 2020 pour compenser les hausses de coûts engendrées par la pandémie de COVID-19.

### Recommandation 2

Que le gouvernement du Québec investisse 587,7 M\$ dans le programme d'aide financière aux études afin de doubler les aides versées en prêts et en bourses à ses prestataires.

### Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec investisse dans le programme de l'aide financière aux études les sommes requises pour relever à 2 312 \$ le revenu maximal protégé.

### Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec investisse 3,4 M\$ afin de rehausser à 315 \$ le montant du supplément pour garde d'enfant du programme d'aide financière aux études.

### Recommandation 5

Que le gouvernement du Québec octroie au ministère de l'Enseignement supérieur les fonds nécessaires à la mise en place d'une indexation automatique au taux d'inflation annuel de l'entièreté des paramètres de son programme d'aide financière aux études.

### Recommandation 6

Que le ministère des Finances augmente de 76 M\$ sur quatre ans le budget des universités du Québec afin de permettre un gel des droits de scolarité.

### Recommandation 7

Que le ministère des Finances mette à la disposition des Fonds de recherche du Québec les fonds nécessaires pour financer l'entièreté des demandes de bourses de maîtrise et de doctorat recommandées par les comités d'évaluation.

### Recommandation 8

Que le ministère des Finances octroie aux Fonds de recherche du Québec les fonds nécessaires à une augmentation de 3 000 \$ des montants des bourses de maîtrise et de doctorat.

### Recommandation 9

Que le ministère des Finances bonifie le financement des sociétés de transport en commun de la région montréalaise afin de leur permettre de compenser les pertes de revenus provoqués par les changements d'habitudes engendrées par la pandémie de COVID-19 et de continuer à développer leurs réseaux respectifs.

### Recommandation 10

Que l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur prévu au plan quinquennal des investissements universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur soit annuellement indexée à l'inflation.

**Recommandation 11**

Que le ministère des Finances octroie au *Programme de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* les fonds nécessaires pour doter d'une compensation financière à l'ensemble des stages qui ne sont toujours pas rémunérés.

**Recommandation 12**

Que le ministère des Finances investisse dans les programmes *de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* et *Perspective* les fonds nécessaires pour que les bourses qu'ils offrent soient indexées à l'inflation.

## BIBLIOGRAPHIE

- Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec. Analyse budgétaire du financement des réseaux de transports au Québec depuis 2013 – printemps 2022. Montréal : TRANSIT, 2022. 16 p.
- Autorité régionale de transport métropolitain. *Budget 2019*. Montréal : Agence métropolitaine de transport métropolitain, 2019. 24 p.
- Autorité régionale de transport métropolitain. *Budget 2022*. Montréal : Agence métropolitaine de transport métropolitain, 2022. 24 p.
- Cabinet du ministre des Finances. *Le gouvernement limite à 3 % l'indexation de certains tarifs gouvernementaux*. 2022. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-limite-a-3-lindexation-de-certains-tarifs-gouvernementaux-44061>.
- Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. *Rapport annuel de gestion 2017-2018*. Québec : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, 2018. 116 p.
- Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Québec : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, 2022. 115 p.
- Fonds de recherche du Québec – Santé. *Rapport annuel de gestion 2017-2018*. Québec : Fonds de recherche du Québec – Santé, 2018. 104 p.
- Fonds de recherche du Québec – Santé. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Québec : Fonds de recherche du Québec – Santé, 2022. 114 p.
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture. *Rapport annuel de gestion 2017-2018*. Québec : Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 2018. 112 p.
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. Québec : Fonds de recherche du Québec – Société et culture, 2022. 112 p.
- Gouvernement du Québec. « Système d'information financière des universités (SIFU) ». 2021. <https://www.quebec.ca/education/universite/services-administratifs-universites/regles-budgetaires-reddition-compte-universites/systeme-information-financiere-universites>.
- Labrie, Vivian et Nguyen, Minh, avec la collaboration de Posca, Julia. « Le revenu viable 2022 en période de crises multiples – Données pour différentes localités du Québec ». *Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, 2022. 26 p.
- Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. *Oser innover – Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022*. Québec : Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, 2017. 126 p.
- Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport. *Une aide à votre portée – 2011-2012*. Québec : Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, 2011. 51 p.
- Ministère de l'Éducation et Ministère de l'Enseignement supérieur. « Plan quinquennal d'investissements universitaires et cadre de référence ». s.d. <http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/plan-quinquennal-dinvestissements-universitaires-et-cadre-de-reference/>.
- Ministère de l'Enseignement supérieur. *Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2020 Hiver / Été 2021*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2020. 38 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur. Une aide à votre portée – Renseignements sur le programme de prêts et bourses – Automne 2022 Hiver / Été 2023. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2023. 38 p

Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques. *Plan pour une économie verte 2030 – Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. Québec : Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, 2020. 128 p.

Ministère des Finances. « *Budgets précédents* ». 2022, <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/archives/fr/index.asp>.

Ministère du Travail, *Hausse du salaire minimum à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 – Jean Boulet annonce une hausse de salaire minimum de 1,00 \$ l'heure*. Québec : Ministère du Travail, 2023. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/hausse-du-salaire-minimum-a-compter-du-1er-mai-2023-jean-boulet-annonce-une-hausse-du-salaire-minimum-de-100-lheure-45182>.

Québec. *Loi sur les sociétés de transport en commun*. Chapitre S-30.01 à jour au 7 février 2022 (2023). LegisQuébec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/s-30.01>.

Québec (Province). Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Direction de la programmation budgétaire et du financement. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2011-2012*. Québec : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2011. 157 p.

Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction de la programmation budgétaire et du financement. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : Année universitaire 2022-2023*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022. p. 126.

Québec (Province). Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Direction générale des politiques et de la performance ministérielle. *Rapport annuel 2019-2020 – Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*. Québec : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2020. 162 p.

Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. *Modifications aux programmes d'aide financière aux études 2022-2023 – Avis à la ministre de l'Enseignement supérieur*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022. 250 p.

Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur. Direction des programmes d'accessibilité financière aux études et des recours. *Statistiques de l'aide financière aux études – rapport 2019-2020*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022. 52 p.

Québec (Province). Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Direction de la programmation budgétaire et du financement. *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec -- Année universitaire 2013-2014*. Québec : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2014. 169 p.

Société canadiennes d'hypothèque et de logement. *Rapport sur le marché locatif – Janvier 2023*. Ottawa : Société canadienne d'hypothèque et de logement, 2023. 180 p.

Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec. « Sans loi ni toit – Enquête sur le marché incontrôlé des loyers », 2022. 40 p.

Statistique Canada, Caractéristique de la population active selon l'industrie, données annuelles (Tableau 14-10-0023-01; consulté le 7 février 2023), <https://doi.org/10.25318/1410002301-fra>.

Statistique Canada, Droits de scolarité et frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens selon le niveau d'études (Tableau 37-10-0121-01; consultée le 7 février 2023). <https://doi.org/10.25318/3710012101-fra>.

Statistique Canada, *La COVID-19 au Canada : le point sur les répercussions sociales et économiques après deux ans*. Ottawa : Statistique Canada, 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2022001-fra.htm>

Statistique Canada, Indice des prix à la consommation selon le groupe de produits, données mensuelles, variation en pourcentage désaisonnalisée, Canada, provinces, Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit (Tableau 18-10-0004-13; consulté le 7 février 2023). <https://doi.org/10.25318/1810000401-fra>.

Statistique Canada, Revenus des universités selon le type de revenus et le type de fonds, en dollars canadiens courants, x1000 (Tableau 37-10-0026-01; consulté le 7 février 2023). <https://doi.org/10.25318/3710002601-fra>.

Université de Montréal, « Empreinte carbone ». s.d. <https://durable.umontreal.ca/empreinte-carbone/>.